



Depot de garantie location

Par tellu

Bonjour
ma proprietaire à garder mon depot de garantie,a signée l'état des lieux,et continue à me harceler pour que je fasse des travaux.Que faire,merci pour vos renseignements .cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous quitté les lieux et rendu les clés ?
L'état des lieux de sortie indique-t-il des dégradations par rapport à l'état des lieux d'entrée ?
Avez-vous réglé tous les loyers et charges jusqu'à la fin du préavis ?

Par tellu

Bonjour j'ai quitté les lieux il y a un mois et ai rendu les cles le jour de l'etat des lieux,la conclusion de l'etat des lieux est "non entretien de la chaudiere et maison sale" je n'ai aucun retard de loyer

Par yapasdequoi

Comme l'état des lieux n'est pas conforme, le propriétaire a 2 mois pour restituer le dépôt de garantie, déduction faite du montant des entretiens manquants.
Ce montant peut être justifié par un devis ou une facture.
Si c'est un immeuble collectif, il peut retenir 20% jusqu'à régularisation des charges.

Lire ce lien qui inclut un modèle de lettre.
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269>]
[url]

Le propriétaire n'a pas le droit de vous harceler pour "faire des travaux". Une fois les clés rendues, vous ne pouvez pas revenir réparer ou nettoyer dans le logement.

Par tellu

Merci pour votre réponse ,je pense surtout qu'elle veut faire faire les travaux et me les facturés.As t'elle le droit?

Par yapasdequoi

Non pas n'importe quels travaux.
Seulement l'entretien de la chaudière et le nettoyage du logement.
Mais n vous faites pas trop d'illusion, elle a le droit de vous imputer le devis le plus cher de son choix.
Si vraiment elle abuse, vos recours sont indiqués dans le lien que j'ai fourni.